



## **COMMUNE DE BATS**

## **DELIBERATION N° 2025/05**

### **SEANCE DU 14 AVRIL 2025**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 09/04/2025

**Présents** : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Karine LESPIAU et Marc DABESCAT

**Absent(s) excusé(s)** : Gaëlle MARTIN, Joël VIDOT et Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Karine LESPIAU

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 6

**Objet** : Attribution de subvention d'équipement au SDIS des LANDES

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes n°2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir les grandes orientations de l'Etablissement Public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais,

**VU** Le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1,5 M€ annuels en investissement,

**VU** la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du conseil d'administration de l'Association des Maires des Landes, et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département,

**VU** la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025, 2026 et 2027,

**VU** la délibération n° 2024-046 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1M€ en 2025, de 1,25 M€ en 2026 et de 1,5 M€ en 2027,

**VU** les dispositions de la M57 et de l'article R.2321-1 du CGCT,

**CONSIDERANT** une répartition de la participation globale en fonction des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60%) et du potentiel fiscal (40 %),

**CONSIDERANT** l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes,



**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**

1/ d'attribuer une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de :

- 562,78 € au titre de l'exercice 2025 ;
- 703,48 € au titre de l'exercice 2026 ;
- 844,17 € au titre de l'exercice 2027 ;

2/ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe au présent rapport.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.*

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-Marc DUPOUY

La secrétaire de Séance  
Karine LESPIAU

